

## TERTULLIEN († 220)

*Quintus Septimus Florens Tertullianus*, plus connu sous le nom de Tertullien, naît à Carthage entre 150 et 160 dans une famille païenne. De son père, il reçoit une formation poussée en droit et en rhétorique. Puis il s'en va parfaire ses études à Rome où il brille par son intelligence et s'adonne à une vie de plaisirs, avant de revenir à Carthage. Les conditions de sa conversion demeurent obscures. Il semble qu'il ait été particulièrement touché par la patience des chrétiens dans les persécutions – lui qui écrivait « Moi, le plus misérable des êtres, toujours souffrant des fièvres de l'impatience, incapable d'avoir la santé de la patience »<sup>1</sup> –, et la morale chrétienne.

À partir de 207, Tertullien se rapproche de la secte montaniste qu'il finira par rejoindre en 213, reprochant son laxisme à l'Église *catholique*, spécialement en matière de pénitence. Il meurt après 220, vraisemblablement à Carthage.

Tertullien inaugure les lettres chrétiennes latines ; son style est souvent fougueux et mordant tel dans ce passage du *Contre Hermogène* (Traité sur la création *ex nihilo* et contre l'éternité de la matière) : « Hermogène, en décrivant la nature essentielle de la matière semblable à la sienne, c'est-à-dire inorganisée, confuse, agitée avec un mouvement contradictoire, impétueux et bouillant, s'est peint lui-même en produisant un échantillon de son art » (45, 4). Tertullien tient cependant une place exceptionnelle aux origines de la patristique en Occident. « Son œuvre, écrit Benoît XVI, a porté des fruits décisifs, qu'il serait impardonnable de sous-estimer ». Elle est immense et a été conservée presque dans son intégralité. Elle comprend des écrits apologétiques contre les païens et les juifs, des écrits dogmatiques et polémiques notamment contre les gnostiques, des écrits éthiques et ascétiques. Cinq traités occupent une place prééminente :

- *Aux nations* (197)
- *Apologétique* (197)<sup>2</sup>
- *De la prescription des/contre les hérétiques*
- *Contre Marcion*
- *Contre Praxéas* (entre 213 et 217)

Les deux premiers traités sont des apologies contre la persécution endurée par les chrétiens. L'*Apologétique*, considérée comme la meilleure œuvre de Tertullien, est personnellement adressée au proconsul de Carthage et au gouverneur de la province d'Afrique du Nord et réfute non seulement les reproches courants faits aux chrétiens à cette époque – accusations de crimes, d'athéisme, de nuisance à l'état par le rejet des sacrifices, d'homicide, d'inceste – mais insiste sur le rôle bénéfique du chrétien dans la société et sur la supériorité de l'unique vrai Dieu et du christianisme. C'est dans cet ouvrage qu'il lance son fameux « Le sang des chrétiens est une semence (*semen est sanguis christianorum*) ! » (50, 13). « Sa méthode ne consiste pas à extraire du christianisme une sagesse, ou un ensemble d'idées pouvant servir de propédeutique à la foi. Elle consiste à parler de l'histoire, à dresser l'inventaire des faits historiques précis, fondateurs de la nouvelle religion, avant d'en délivrer progressivement le sens »<sup>3</sup> : « ...les faits qui avaient révélé là-bas la vérité de la divinité du Christ » (*Apol.* 5, 2).

---

<sup>1</sup>*De patientia*, 1, 5.

<sup>2</sup>« L'âme est naturellement chrétienne » *Apol.* 17, 6.

<sup>3</sup>ALEXANDRE J., *Le Christ de Tertullien*, Coll. « Jésus et Jésus-Christ », n° 88, Desclée, 2004, p. 21.

La *Prescription contre les hérétiques* « applique à la lettre contre les hérétiques une procédure typiquement romaine : par la *præscriptio*, qui est une fin de non-recevoir, une objection, une preuve brève et décisive, l'accusé s'efforce de montrer que l'accusation ne pouvait être retenue et que, de ce fait, il n'y avait pas lieu d'y répondre<sup>4</sup>. La *præscriptio* se fonde ici sur deux affirmations : 1. Le Christ a chargé les apôtres et eux seuls de prêcher la foi ; il leur a révélé sa doctrine ; 2. les apôtres ont transmis ensuite cette charge aux communautés instituées, fondées par eux. Quiconque se situe en dehors de ces communautés et en rejette la doctrine n'est pas habilité à soutenir ses thèses. Donc il n'est pas nécessaire de les réfuter »<sup>5</sup> :

La doctrine devait nous arriver par les apôtres, et aux apôtres par le Saint-Esprit. *De la Prescription contre les hérétiques*, 8, 14-15

Les Églises reçoivent la doctrine des apôtres, qu'eux-mêmes ont reçue du Christ, et le Christ de Dieu. *Ibid.*, 21, 4

Les hérétiques ne sont nullement chrétiens et n'ont donc aucun droit sur les Écritures. *Ibid.*, 37

À tous ces corrupteurs de l'Évangile, nous opposons l'argument invincible de la prescription ; que la seule religion véritable est celle qui, enseignée par Jésus-Christ, nous a été transmise par ses disciples. Tous les novateurs ne sont venus qu'après. C'est dans la vérité même, qu'à la suggestion des esprits trompeurs, ils ont cherché des matériaux pour bâtir l'échafaudage de leurs erreurs sur les ruines de la vérité. *Apologétique*, XLVII, 10

Sera considéré comme hérésie, ce qui est introduit après, et sera tenu pour vérité, ce qui a été transmis depuis l'origine par la tradition. Mais une autre livre établira contre les hérétiques cette thèse que, même sans discuter leurs doctrines, on doit les convaincre d'être tels au moyen de la prescription de nouveauté. *Contre Marcion*, I, 1

Cet argument de la prescription est facile et rapide ; il substitue à la critique détaillée des doctrines une preuve d'ordre historique : la doctrine par laquelle on devient chrétien vient du Christ par les apôtres après l'Ascension et touchent les Églises apostoliques.

Le *Contre Marcion* cherche à montrer face à cet hérésiarque l'identité du Dieu bon et du Créateur, ainsi que l'accord entre l'Ancien et le Nouveau Testament. En refusant la naissance du Christ, Marcion ne refuse rien d'autre que son humanité entière. Sur l'une des raisons de convenance de la naissance virginale du Christ, cf. *La chair du Christ* : « Il fallait qu'il naquît d'une façon nouvelle, lui qui devait fonder une nouvelle naissance » (17, 2-3).

Dans le *Contre Praxéas*, qui constitue le premier grand traité de l'histoire portant sur la Trinité, Tertullien combat le modalisme patripassianiste de cet hérétique et accomplit un pas immense dans le développement du dogme trinitaire en introduisant les termes “substance” et “personnes” pour aider à contempler le mystère du Dieu Un et Trine (*tres personæ unius substantiæ* ; 2, 1). De même, il y exprime de manière correcte le mystère du Christ, une seule personne en deux natures bien avant la définition de Chalcédoine (451) : « Nous voyons une double constitution [*duplicem statum*], qui n'est pas confusion, mais conjonction, dans une seule personne : Jésus, Dieu et homme » (XXVII). Enfin, il y montre le caractère personnel et divin de l'Esprit Saint : « Nous croyons que, selon sa promesse, Jésus-Christ envoya l'Esprit Saint au moyen du Père, le Paraclet, le sanctificateur de la foi de ceux qui croient dans le Père, dans le Fils et dans l'Esprit » (2, 1).

<sup>4</sup>Sur l'argument de prescription, cf. *SC* 46, pp. 20-45 ; *Contre Marcion*, V, 19 ; *Contre Praxéas*, II ; *De la chair du Christ*, II ; Tertullien y note la postérité des hérésies par rapport à l'Église (cf. Clément d'Alex., *Stromates*, VII, 17).

<sup>5</sup>*Histoire du christianisme*, Tome 1, *Le Nouveau Peuple de Dieu (des origines à 250)*, Desclée, 2000, p. 883.

Parmi les écrits dogmatiques, on peut encore relever le *De la chair du Christ* qui est une œuvre écrite pour lutter contre le docétisme : « L'homme naît en Dieu depuis que Dieu est né en l'homme » (17, 2-3)<sup>6</sup> ; quant à ceux d'éthique et d'ascétique, ils comprennent notamment une exhortation *Aux martyrs* pour encourager les chrétiens emprisonnés à supporter le martyre ; un *Des spectacles* adressé aux catéchumènes et destiné à les détourner de ce genre de distraction ; le *De oratione* qui est un traité de la prière axé sur le Notre Père ; le *De patientia* qui loue cette vertu dont Tertullien avoue qu'elle lui fait totalement défaut ; le *De cultu feminarum* exhorte les femmes catéchumènes à rejeter le luxe vestimentaire et les soins cosmétiques de la peau, de la chevelure, etc : « Ô femme, tu es la porte par où le démon est entré dans le monde » (I) ; mais...

Les hommes n'ont pas moins de passion de plaire aux femmes que les femmes en ont de plaire aux hommes. C'est dans les uns et dans les autres un vice que la nature leur a donné. Ainsi les hommes ont aussi leurs industries pour embellir leur personne par des beautés étudiées. Ils aiment à se faire raser, à arracher les poils de la barbe ; à friser, à agencer industrieusement leurs cheveux ; à cacher les marques de leur vieillesse et le désagrément de leurs cheveux blancs ; à donner à leur corps un air de jeunesse ; à se farder même comme les femmes ; à polir délicatement leur peau avec une poudre singulière, à consulter incessamment leur miroir ; quelque appréhension qu'ils aient de le trouver trop fidèle. (VIII)

Bien qu'il prenne souvent ses distances vis-à-vis de la philosophie païenne – « Je m'afflige de ce que Platon, en toute bonne foi, soit devenu le ferment de toutes les hérésies »<sup>7</sup> ; « Quoi de commun entre Athènes et Jérusalem, entre l'Académie et l'Église ? »<sup>8</sup> ; « Les philosophes, patriarches des hérétiques »<sup>9</sup> – [Tertullien] en reconnaît la valeur lorsqu'elle concorde avec la doctrine chrétienne. Ses expressions virulentes à l'encontre de la philosophie visent avant tout à affirmer la supériorité de la foi chrétienne sur ses spéculations : « Réjouis-toi, tressaille d'allégresse, ô manteau ! Une philosophie meilleure t'a honoré de sa présence, depuis que tu as commencé de revêtir un Chrétien »<sup>10</sup>. Les cadres de sa pensée philosophique, à lui, sont ceux du stoïcisme<sup>11</sup>.

<sup>6</sup>« Tertullien parle théologiquement du Christ. Il semble peu intéressé par le déroulement de la vie de Jésus, en tant que tel », ALEXANDRE J., *Le Christ de Tertullien*, Coll. « Jésus et Jésus-Christ », n° 88, Desclée, 2004, p. 285.

<sup>7</sup>*De anima* 2, 3, 5 ; cf. aussi *Contre Marcion*, V, 19, 7 et *De la prescription contre les hérétiques*, VII, 4.

<sup>8</sup>*De la prescription contre les hérétiques*, VII, 8-12.

<sup>9</sup>*Contre Hermogène*, 8, 3, SC 439, p. 101.

<sup>10</sup>*Du manteau*, VI.

<sup>11</sup>Cf. SPANNEUT M., *Le Stoïcisme des Pères de l'Église*, Seuil, 1969, pp. 276-277.